



**Le présent document a été conservé et
archivé aux fins de référence et de recherche.**

Son contenu n'est pas à jour, il se peut qu'il ne soit plus pertinent ou applicable et qu'il ait été mis à jour ou remplacé par un document plus récent.



INVESTIR DANS UNE ÉCONOMIE CANADIENNE RÉSILIENTE

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le 1^{er} décembre 2017

Résumé

Dans la nouvelle économie mondiale, investir est plus important que jamais

Pour prospérer dans un monde qui évolue rapidement, les entreprises canadiennes de presque toutes les industries doivent entrer dans de nouveaux marchés et élaborer des produits et services plus innovateurs. Les décideurs doivent s'assurer que les entreprises et les travailleurs peuvent faire les investissements nécessaires pour y parvenir. En outre, la définition des besoins en investissement doit être élargie au-delà des catégories traditionnelles de structure, de machinerie et d'équipement, et de propriété intellectuelle. Les investissements dans le capital humain, les données et l'adoption de nouvelles technologies sont des facteurs de croissance et de compétitivité de plus en plus vitaux.

Le soutien de niveaux plus élevés de l'investissement des entreprises doit devenir une priorité du gouvernement. L'investissement dans l'économie canadienne a accusé un retard par rapport à celui des États-Unis et d'autres pays comparables, et notre productivité a baissé pour passer de 90 % du niveau des États-Unis à 78 % en 2016¹. Le salaire réel médian a augmenté ici à un rythme plus lent qu'aux États-Unis².

Le Conseil reconnaît qu'il s'agit d'une question complexe. Nombre des recommandations préalables généreront des niveaux plus élevés d'investissement — notamment, lancer des initiatives d'innovation, mettre sur pied Investir au Canada, créer une banque d'infrastructure et favoriser la croissance dans des secteurs au moyen de tables de stratégies économiques. Toutefois, dans le présent rapport, nous allons plus loin. En nous appuyant sur les travaux considérables qui ont été exécutés à ce sujet par de nombreuses institutions*, nous formulons trois autres recommandations afin de stimuler l'investissement et la résilience économique du Canada.

Un ensemble de recommandations est nécessaire afin de stimuler la résilience de notre économie

1. Un système réglementaire agile qui agit comme un catalyseur pour l'investissement et l'innovation.

L'approche réglementaire du gouvernement du Canada (ci-après « le gouvernement ») doit évoluer afin de mieux s'intégrer à une économie dans laquelle l'innovation et le changement sont la norme. Le règlement doit être agile et s'adapter suffisamment afin de trouver des façons dont les entreprises innovatrices réécriront continuellement les règles de la concurrence, en assurant une surveillance suffisante pour protéger l'intérêt du public sans ériger des obstacles à l'innovation. Idéalement, l'environnement réglementaire du Canada devrait agir comme catalyseur pour les nouveaux produits et les modèles d'entreprise. Particulièrement dans les industries prometteuses telles que les sciences de la vie, la technologie financière et l'agroalimentaire. La réglementation doit aussi être prévisible, efficiente et cohérente, pour qu'il ne soit pas un obstacle à l'investissement des entreprises, à l'innovation et, ultimement, à la croissance économique. Pour apporter ces changements, nous recommandons la mise sur pied d'un groupe d'experts spécialisé en agilité réglementaire.

2. Un examen fiscal ciblé afin de créer des incitatifs visant à encourager l'investissement. Le gouvernement doit examiner le régime fiscal canadien afin de vous assurer qu'il stimule l'investissement et la compétitivité. La dernière fois que le pays a mené une telle réforme, il y a des décennies, les investissements dans les biens physiques étaient plus importants et le commerce mondial était moindre qu'il l'est aujourd'hui. Notre régime fiscal doit être mis à jour pour l'ère économique moderne – pour protéger le statut du Canada en tant qu'administration fiscale concurrentielle sur la scène internationale et s'assurer qu'elle incite les investissements dans les technologies innovatrices et le capital intellectuel. Par exemple, dans le cadre de notre régime fiscal actuel, les entreprises manufacturières sont imposées à un taux effectif de 8 % – environ un tiers du taux appliqué à l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC). Par conséquent, nous recommandons un examen ciblé visant à s'assurer que le régime fiscal favorise les buts économiques du gouvernement qui serait réalisé par un groupe d'experts indépendants.

* Nous remercions les nombreux experts qui ont consacré leur temps et contribué leurs idées à l'élaboration du présent rapport et nous sommes reconnaissants d'avoir pu nous reposer sur les idées contenues dans de nombreux rapports publiés antérieurement sur ces sujets, tels que *Dix façons de bâtir un Canada gagnant* de la Chambre de commerce du Canada, *La nouvelle ère commerciale et technologique du Canada* du Conference Board of Canada et *Equipment Failure : Feeble Business Investment Costs Canadians Their Competitive Edge*, de l'Institut C.D. Howe, ainsi que de nombreuses publications par des établissements universitaires, des groupes de réflexion, Statistique Canada et des chercheurs indépendants de l'ensemble du pays.

3. Un ensemble d'initiatives adaptées pour déclencher l'investissement des PME. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont l'épine dorsale de l'économie canadienne, représentant 70 % de l'emploi dans le secteur privé et un tiers du produit intérieur brut (PIB) du Canada. Toutefois, les PME investissent moins que leurs homologues américains et elles exportent moins, dans l'ensemble, que leurs pairs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les défis auxquels ces entreprises sont aux prises sont différents de ceux que les grandes sociétés doivent relever, et ils requièrent des solutions différentes. Le gouvernement devrait élargir ses programmes des services consultatifs, prioriser ses programmes de soutien et favoriser l'adoption de l'innovation et de la technologie. Ces changements stimuleront davantage d'investissement de la part des PME d'un océan à l'autre, les aidant à atteindre la croissance durable.

Ensemble, nous croyons que ces recommandations permettront non seulement de stimuler de façon durable l'investissement des entreprises, mais mèneront à une économie canadienne plus résiliente et apporteront un changement progressif à notre croissance économique à long terme.

I. Dans la nouvelle économie mondiale, l'investissement des entreprises est plus important que jamais

Le changement est le trait distinctif de notre nouvelle ère économique et, pour y naviguer, il faut que les entreprises investissent. La mondialisation et le rythme accéléré du changement technologique exercent de la pression sur les entreprises pour qu'elles se réinventent, transforment leur modèle d'entreprise et se lancent dans de nouveaux marchés plus rapidement que jamais. Les travailleurs auront besoin d'acquérir de nouvelles compétences, car l'automatisation et d'autres avancées technologiques rendront désuètes les anciennes.

Aucun secteur de l'économie, ni aucune région du pays, n'est à l'abri d'une perturbation. Les intervenants dans les industries, aussi diversifiées que la fabrication automobile, les services financiers et le divertissement, sont menacés par de nouveaux concurrents tels que Tesla, Wealthsimple et Netflix. Peu importe s'ils offrent des services ou vendent des biens, les entreprises voient leur modèle d'entreprise menacé par de nouvelles technologies innovatrices. Les avancées dans la fabrication additive, par exemple, permettent de plus en plus aux clients des fabricants d'imprimer leurs propres pièces, réduisant ainsi le besoin de machines d'usine, de lignes de production et de services de transport. Même les acteurs dominants font face à la menace d'une perturbation. De nombreux détaillants, par exemple, ont été relativement lents à répondre à l'urgence du commerce en ligne, ce qui a permis à Amazon de s'approprier d'une part importante du marché.

Ces changements touchent tous les participants de l'économie : les entreprises, les travailleurs, les fournisseurs, les collectivités et les gouvernements. (Notre rapport d'accompagnement, *Un pays qui apprend : Outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir*, jette un regard approfondi sur l'impact de la perturbation sur la formation de la main-d'œuvre et les investissements nécessaires pour permettre aux travailleurs de saisir les possibilités créées par l'économie mondiale en évolution.)

Les entreprises doivent investir afin de s'adapter et de prendre de l'essor. John Deere, par exemple, qui produit des tracteurs et d'autres équipements agricoles depuis le XIX^e siècle, a investi sensiblement au cours de la dernière décennie dans ses capacités numériques. L'entreprise est maintenant un chef de file mondial de l'agriculture de précision, de l'équipement agricole doté d'une connexion Internet et de l'analytique en agriculture³. De même, Enbridge a mis à l'essai dernièrement l'utilisation de câbles à fibres optiques le long des tracés de pipelines qui détectent les faibles vibrations ou variations de chaleur et de son qui sont caractéristiques des fuites d'huile, ce qui lui permet de détecter et de contenir plus rapidement les fuites.

L'investissement est aussi un moteur central de la productivité et de la croissance dans l'économie élargie⁴. Par exemple, l'investissement fait par les agriculteurs dans les moissonneuses-batteuses au cours de la première moitié du XX^e siècle les a aidés à gérer une plus grande superficie de terre et à produire des récoltes plus importantes. Par conséquent, le pourcentage des travailleurs employés en agriculture a chuté pour passer de 64 % en 1850 à 2 % aujourd'hui, alors que la production du secteur agricole a augmenté. Cette situation ouvre la voie à une mutation de l'emploi dans l'industrie manufacturière et à l'augmentation du niveau de vie qui l'accompagne⁵. Aujourd'hui, certains agriculteurs utilisent des technologies telles que les drones et les instruments perfectionnés permettant de mesurer la santé de leurs cultures et de déterminer le niveau d'eau et de nutriment dont elles ont besoin, ce qui pourrait aider à doubler les rendements.

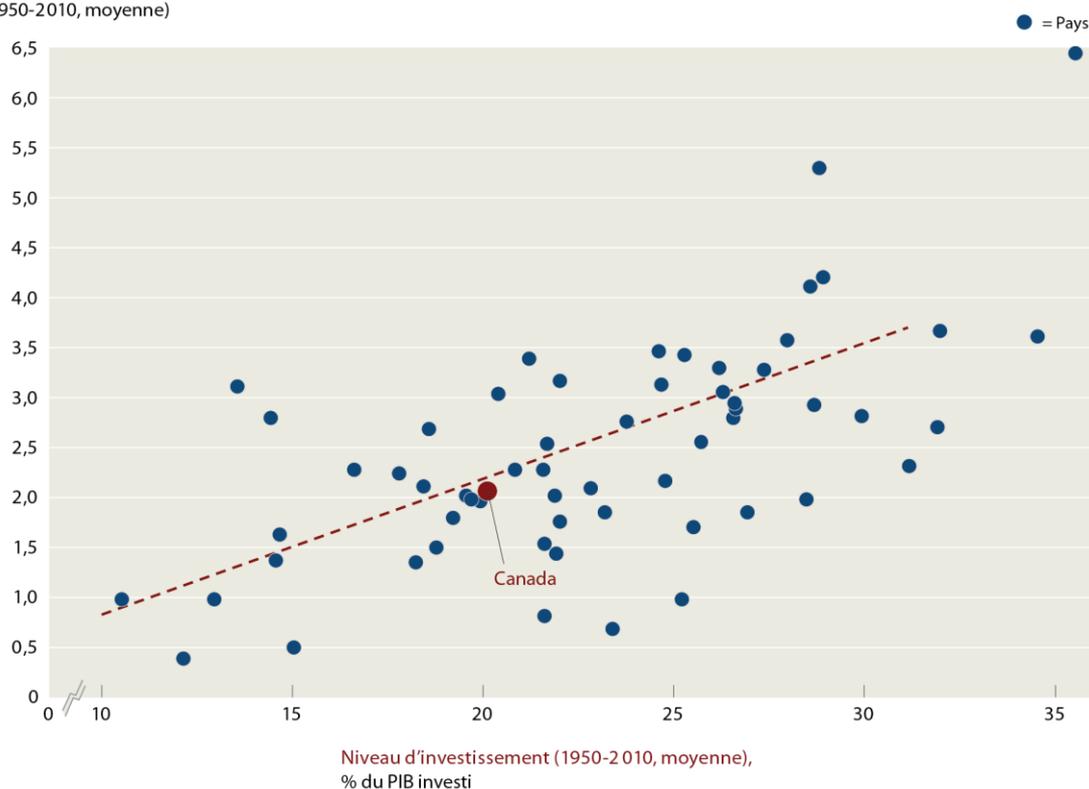
CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Ces types d'avancés entraînent une croissance économique durable, ce qui se traduit par l'accroissement du niveau de vie⁶. La pièce 1 illustre ce point : sur une période de 60 ans, les pays ayant des niveaux plus élevés d'investissement tendent à être ceux qui ont les niveaux de revenus les plus élevés, selon le PIB réel par habitant⁷. À mesure que les marchés et les modèles d'entreprise continuent d'évoluer à un rythme de plus en plus rapide, le besoin de tels investissements deviendra de plus en plus urgent.

PIÈCE 1

Il existe une relation forte entre les niveaux d'investissement et la croissance du PIB par habitant

Croissance annuelle en PIB réel par habitant,
(1950-2010, moyenne)



Source : Analyse des données de la Banque mondiale par Christopher Ragan

Élargissement de la définition d'investissement

Traditionnellement, les économistes se sont concentrés sur trois types d'investissements d'entreprise : l'investissement dans les installations, telles que les immeubles de bureaux et les usines, connus sous le nom de structures non résidentielles; investissement dans les machines et l'équipement (M et E), tels que les camions, les convoyeurs à courroie et les ordinateurs; l'investissement dans la propriété intellectuelle (PI) – autrement dit, la recherche et développement (R-D) qui mène aux produits et aux services innovateurs.

Aujourd'hui, cependant, les gains de productivité proviennent de plus en plus d'autres types d'investissement. L'investissement dans le capital humain en établissant des programmes de recyclage des travailleurs et des partenariats avec des fournisseurs de services éducatifs rend les employés plus productifs et leur permet de tirer parti des avantages des nouvelles possibilités d'emploi créées par les progrès technologiques⁸. Dans l'intervalle, l'investissement dans l'adoption d'innovations élaborées par d'autres entreprises, plutôt qu'au moyen de la R-D interne, peut s'avérer une façon rentable et à faible risque d'augmenter la productivité.

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Les investissements dans les données augmentent également la productivité. L'analyse des données peut jeter un nouvel éclairage sur les consommateurs et les activités des entreprises. Par exemple, dans le domaine des soins de santé, de nouvelles solutions analytiques évaluent d'importants ensembles de données sur les patients et cernent les facteurs de risque émergents dans certaines populations, ainsi que des solutions plus efficaces pour les traiter⁹. Les données et les solutions numériques jouent un rôle de plus en plus important dans l'ensemble des industries. L'acheminement transfrontalier des données et des renseignements est censé s'accroître à un taux de 37 % par année au cours des cinq prochaines années¹⁰. La moitié de tous les services échangés sont numériques; le commerce électronique représente maintenant environ 12 % du commerce mondial de biens; d'ici 2020, près d'un milliard de consommateurs dépenseront près de mille milliards de dollars en achats transfrontiers¹¹. Ainsi, bien que les investissements dans l'infrastructure physique continuent d'être essentiels à la promotion du commerce des biens physique, l'investissement dans les données sera de plus en plus important pour la promotion du commerce de services.

II. Malgré une multitude d'initiatives, les entreprises canadiennes n'agissent pas suffisamment rapidement

Devant ces changements, les entreprises canadiennes doivent investir davantage, investir différemment — et investir maintenant. Le bilan d'investissement du Canada est mitigé. En pourcentage du PIB, le Canada investit 5,4 % en M et E et 3,3 % en PI, ce qui est en deçà de la moyenne de l'OCDE dans les deux catégories et qui est loin derrière les États-Unis, qui investit 6,6 % et 5 % respectivement dans ces deux domaines¹². Par travailleur, le Canada a ainsi investi 30 % moins que les États-Unis depuis 2000, et se laisse aussi distancer par d'autres économies développées, tels que la France et l'Australie (pièce 2).

PIÈCE 2

Intensité des investissements des entreprises au Canada par rapport aux pairs

Investissements en tant que % du PIB



Source : Organisation de coopération et de développement économiques

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le niveau relativement faible de l'investissement en M et E est presque entièrement attribuable au faible investissement en technologie de l'information et de la communication (TIC), qui compte pour plus de 80 % de l'écart d'investissement en M et E entre le Canada et les États-Unis¹³.

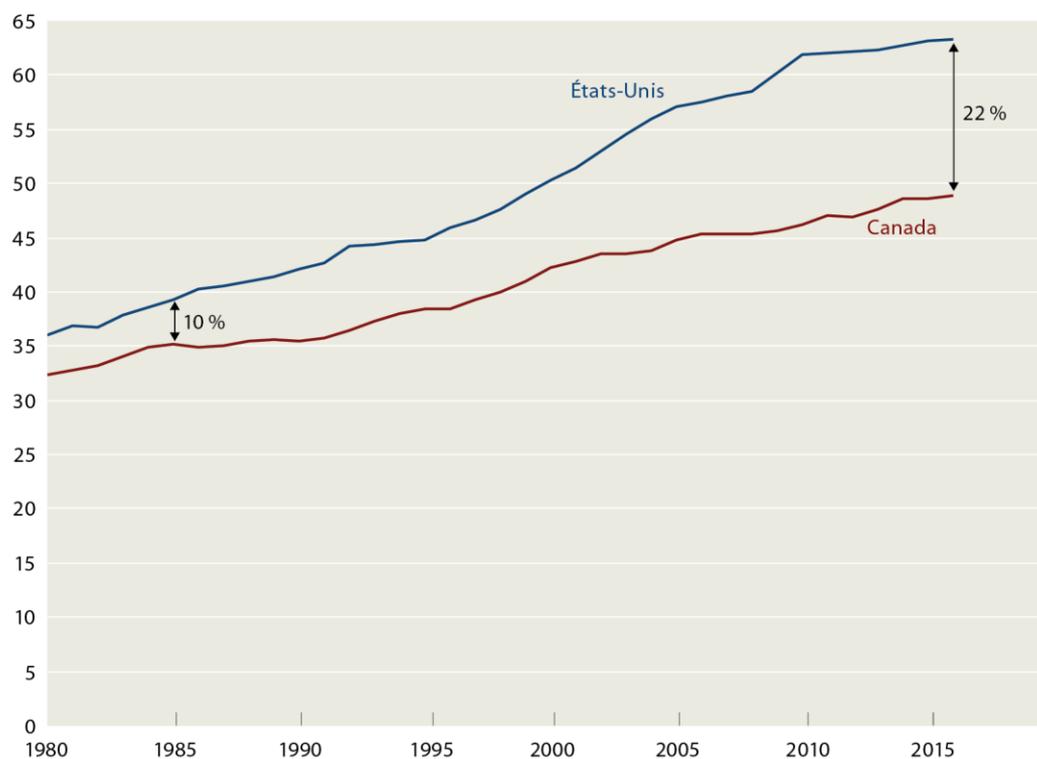
L'investissement dans la TIC stimule significativement la productivité et est essentiel à compétitivité en cette ère de changement technologique perturbateur.

Bien que l'investissement dans les structures non résidentielles ait été sain en général, les annonces récentes laissent entrevoir un virage inquiétant. L'annulation de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada, évalué à 16 milliards de dollars, et de l'installation de gaz naturel liquéfié (GNL) de Pacific NorthWest, de 36 milliards de dollars, par exemple, réduira sensiblement l'investissement de capitaux dans les structures dans les années à venir.

PIÈCE 3

Productivité de la main-d'œuvre au Canada et aux États-Unis

PIB par heure travaillée (USD ajustés pour la PPA¹ aux prix constants de 2010)



¹Parité de pouvoir d'achat

Source : Organisation de coopération et de développement économiques

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

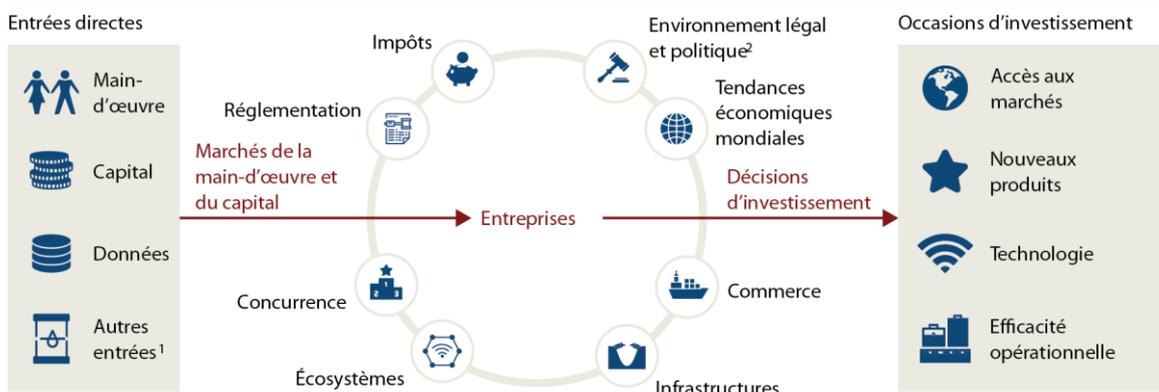
Les années de sous-investissement ont contribué au retard de la productivité au Canada¹⁴, qui a passé de 90 % des niveaux américains en 1985 à 78 % en 2016 (pièce 3)¹⁵. Durant cette période, la croissance de la productivité du Canada s'est classée au 15^e rang parmi les 18 économies comparables de l'OCDE, et les salaires médians réels sont demeurés relativement inchangés. Même si la croissance de l'investissement a bondi au cours des trois derniers trimestres, ce n'est pas suffisant pour compenser les décennies de sous-investissement.

Le Conseil est conscient des nombreux défis à l'accroissement de l'investissement des entreprises. La faible densité de la population du Canada et notre population vieillissante, par exemple, constituent deux facteurs qui présentent des obstacles à l'investissement. En outre, de nombreux facteurs interreliés dans l'économie influent sur les décisions en matière d'investissement des entreprises, soit de l'existence de pressions concurrentielles à l'infrastructure moderne (pièce 4). Un investissement solide est un *produit* d'une économie saine et en est un *moteur*. Ainsi, les gouvernements doivent considérer un éventail de politiques afin d'améliorer l'investissement, ce qui peut à son tour créer un cycle vertueux de croissance économique.

PIÈCE 4

De nombreux facteurs influencent les décisions d'investissement des entreprises

Facteurs influençant les décisions d'investissement



¹ Par ex., matières premières, terres, énergie.

² Par ex., faible risque géopolitique, tribunaux efficaces, protection des brevets.

Source : Entretien avec des experts

Pendant trois décennies, les gouvernements fédéraux canadiens ont mis en œuvre de nombreuses mesures économiques qui, directement ou indirectement, visaient à promouvoir l'investissement sain des entreprises. Nous nous attendons à ce que les recommandations précédentes du Conseil contribuent aussi à des niveaux plus élevés d'investissement des entreprises. (Consultez l'encadré 1 pour obtenir des exemples précis de chacun.)

Mesures antérieures visant à favoriser l'investissement, l'innovation et la résilience économique

Pendant des décennies, les gouvernements canadiens ont fourni des efforts afin d'améliorer l'économie et de favoriser l'investissement, l'innovation et l'intégration à l'économie mondiale.

INITIATIVES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

■ **Impôts.** Depuis le début des années 2000, les gouvernements ont déployé des efforts concertés afin de rendre plus concurrentiels les taux d'impôt des sociétés comme moyen d'attirer des sociétés étrangères et d'encourager les entreprises canadiennes à investir.

■ **Commerce.** La signature d'accords de libre-échange avec des pays représentant 55 % de l'économie mondiale a facilité l'accès des entreprises canadiennes aux occasions d'affaires à l'étranger.

■ **Investissement direct étranger.** Le gouvernement a signé des accords sur la promotion et la protection de l'investissement étranger avec 36 pays, offrant aux entreprises canadiennes un accès accru aux marchés étrangers.

■ **Innovation.** La Banque de développement du Canada (BDC) et le Plan d'action sur le capital de risque accordent aux jeunes entreprises innovatrices un financement afin de soutenir la croissance et de nouveaux investissements.

■ **Inflation.** Le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont explicitement ciblé et ont atteint une faible inflation stable depuis le début des années 1990. Cette situation contribue à la stabilité générale de l'économie, en réduisant au minimum le risque de chocs macroéconomiques.

■ **Réglementation.** Parmi les initiatives réglementaires notables qui appuient l'investissement, mentionnons l'Accord de libre-échange canadien, qui est entré en vigueur en juillet 2017, réduisant ainsi les obstacles au commerce entre les provinces, et la Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation, améliorant l'efficacité de la réglementation.

Le Conseil a formulé plusieurs recommandations précédentes qui devraient, selon nous, stimuler la croissance économique et soutenir des niveaux élevés d'investissement.

RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL

■ **Mise sur pied d'une banque de l'infrastructure.** La banque canaliserait d'autres capitaux privés importants dans les projets d'infrastructure partout au Canada, stimulant l'investissement.

■ **Libérer l'innovation pour stimuler la mise à l'échelle et la croissance.** Le gouvernement est en voie de mettre en œuvre les recommandations émises par le Conseil en février 2017 – y compris l'Initiative des supergrappes d'innovation et l'initiative Un fonds canadien de croissance des entreprises – visent à soutenir les investissements dans les entreprises innovatrices et les industries ayant un fort potentiel de croissance.

■ **Investir au Canada.** L'organisme proposé centrerait ses efforts fondamentalement sur l'attraction de davantage de capitaux étrangers au Canada. Ces capitaux se traduiraient par des niveaux plus élevés d'investissement par les entreprises.

■ **Stimulation des échanges.** L'accès accru aux marchés étrangers, dont la Chine, l'Inde et le Japon, favorise la croissance et la prospérité des entreprises canadiennes. Dans un monde de plus en plus interrelié, cet accès sera essentiel pour demeurer concurrentiel.

■ **Recyclage professionnel.** L'établissement d'un laboratoire des compétences futures et de programmes de formation qui appuient les travailleurs adultes représente des composantes essentielles de la stratégie visant à renforcer la compétitivité et la productivité du pays.

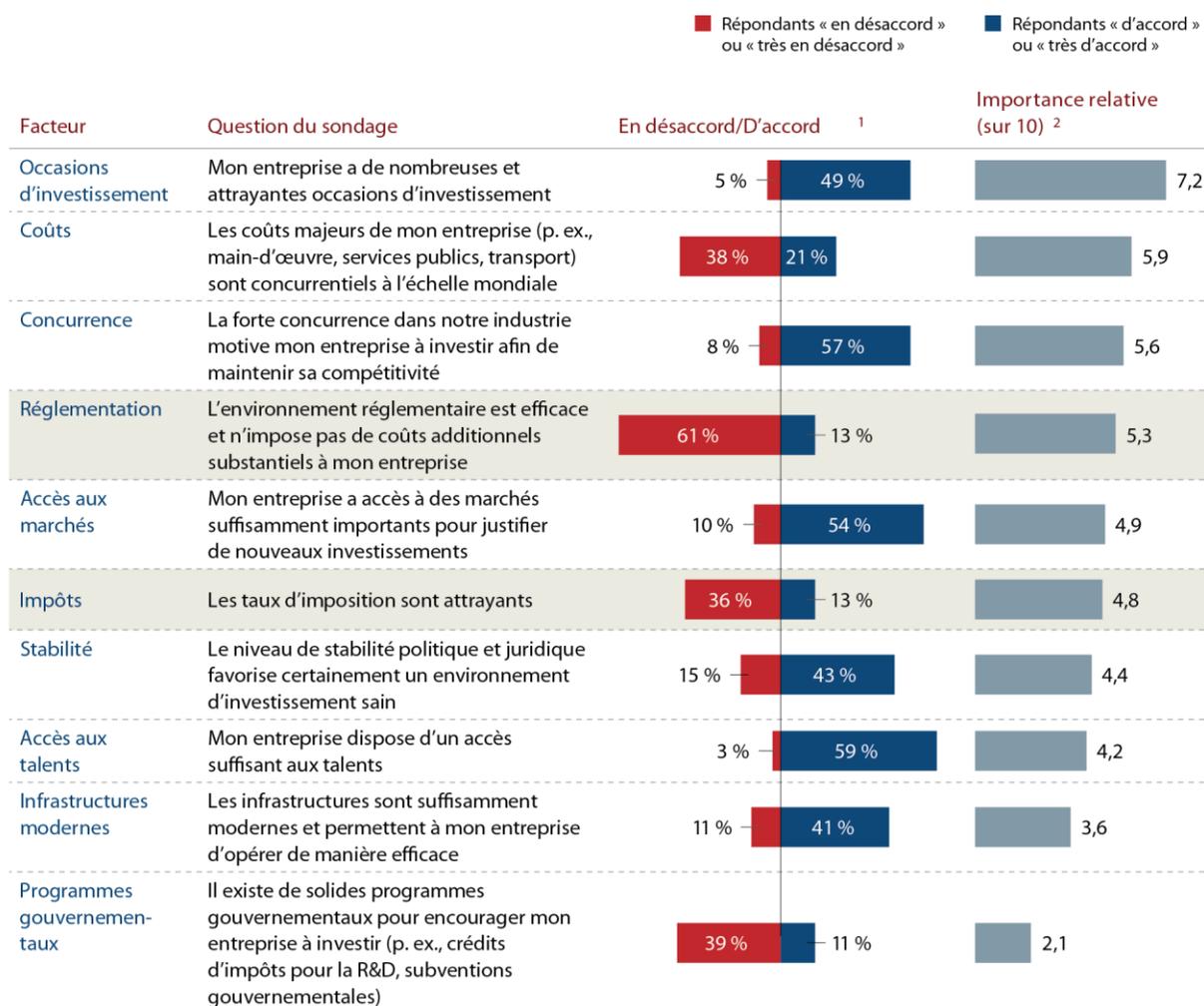
Toutefois, le gouvernement doit faire davantage, et ce, dans les meilleurs délais. Dans un sondage auprès des 60 plus grandes entreprises canadiennes, 30 % des dirigeants ont affirmé que le Canada était le pire endroit pour investir parmi les autres pays dans lesquels leur entreprise avait investi. Seulement 14 % ont indiqué qu'il était meilleur. De plus, un tiers ont dit que le climat d'investissement s'était détérioré au cours des cinq dernières années, tandis que seulement 2 % estiment qu'il s'est amélioré.

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le Conseil a entrepris de vastes consultations avec le milieu des affaires et les chercheurs dans un large éventail de domaines afin de comprendre les causes profondes de ces questions. Les dirigeants d'entreprises nous ont indiqué que les possibilités d'investissement, la concurrence et l'accès aux marchés constituaient les trois principaux facteurs qui influent sur leurs décisions en matière d'investissement et ils considèrent que le Canada tire bien son épingle du jeu dans chacun de ces domaines. Toutefois, les cadres de direction ont cité que les coûts d'intrant, la réglementation et les impôts jouent également des rôles importants dans les décisions en matière d'investissement des entreprises et ont attribué au Canada une mauvaise note dans ces trois domaines (pièce 5).

PIÈCE 5

Enjeux prioritaires pour les chefs d'entreprise canadiens



¹ Les autres réponses possibles étaient « plutôt d'accord », « ni d'accord, ni en désaccord » et « plutôt en désaccord »

² Importance relative de chaque facteur ayant une influence sur les décisions d'investissement. Les répondants ont classé chaque facteur sur une échelle de 1 à 10; les résultats affichés représentent la moyenne des notes obtenues

Source : Conseil canadien des affaires, sondage auprès de chefs d'entreprise canadiens, 2017; n=61

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Bien qu'il soit difficile, pour le gouvernement, de baisser directement les coûts des intrants pour les entreprises canadiennes¹⁶, le gouvernement peu – et doit – adapter les régimes fiscal et de réglementation à une ère plus dynamique de perturbation technologique et de concurrence mondiale. De plus, au Canada, les PME sont exposées à une autre série de défis en matière d'investissement¹⁷. Un sondage réalisé en 2017 par la BDC a examiné les obstacles à la croissance parmi les entreprises à incidence élevée¹⁸; il a fait ressortir un certain nombre de défis associés au fait de financer les opérations et d'attirer les talents, ainsi que de défis découlant du manque de confiance dans l'économie. Le fait que ces défis diffèrent des enjeux auxquels font face les grandes entreprises souligne la complexité du problème de l'investissement au Canada et la nécessité d'une approche à multiples volets.

Les réformes dans ces trois domaines présentent le plus grand potentiel de stimuler l'investissement et l'innovation dont le Canada a besoin pour demeurer compétitif dans l'économie mondiale en évolution. De plus, elles relèvent tout à fait des compétences du gouvernement fédéral.

En abordant ces trois sujets dans nos recommandations, nous nous appuyons sur les travaux considérables déjà accomplis par bon nombre d'économistes, d'universités, de groupes de réflexion et de gouvernements du Canada, y compris l'Institut C.D. Howe, le Conference Board du Canada, la Chambre de commerce du Canada et Statistique Canada. Ensemble, de tels groupes ont transformé le débat sur la politique dans ce pays et ont aidé les gouvernements pendant des décennies à prendre des décisions mieux éclairées et réfléchies. Les recommandations que nous présentons dans le présent document n'auraient pas été possibles sans les contributions de ces groupes.

III. Nos recommandations

Recommandation : Établir un régime de réglementation souple conçu pour la nouvelle économie

Parmi les pays membres de l'OCDE, le Canada se classe parmi les cinq premiers pays au chapitre de nombreuses mesures clés de la gouvernance réglementaire¹⁹. Notre régime a aussi été efficace pour protéger la santé des Canadiens et notre environnement, veillant à l'équité commerciale et assurant la stabilité de notre économie, comme pendant la crise financière de 2007-2008.

Toutefois, pour faire croître l'économie, nous devons changer la façon dont nous concevons et administrons les règlements dans de nombreux secteurs. Dans un monde turbulent de perturbation numérique et de commerce mondial croissant, les mesures réglementaires peuvent à la fois servir l'intérêt public et encourager l'innovation. Mais pour assurer cet équilibre, nous devons procéder à la réglementation d'une façon différente de celle du passé. En misant sur les forces de notre régime, nous devons instaurer des changements en fonction de trois priorités.

- 1. Catalyser l'innovation dans toute l'économie.** La réglementation doit prendre en considération – ou encourager totalement – les technologies et les modèles opérationnels émergents, surtout dans les secteurs à potentiel élevé. Par exemple, les chercheurs en immunologie découvrent des façons de renforcer la résistance naturelle de notre corps aux maladies, mais pour que les Canadiens profitent de ces découvertes, les organismes de réglementation doivent être suffisamment souples pour mettre en œuvre des règles qui favorisent de nouvelles perçues tout en assurant la sécurité des patients. Entre-temps, les entreprises de technologie financière simplifient la façon dont nous investissons et interagissons avec nos banques – elles nous font remettre en question notre façon d'interpréter les services financiers, voire de les réglementer. La question est la suivante : comment le Canada peut-il établir un climat réglementaire de calibre mondial qui contribue à cultiver, à attirer et à retenir les entreprises les plus?
- 2. Faire avancer la coordination entre les organismes et les administrations.** Bon nombre d'entreprises canadiennes qui sont exploitées à l'échelle internationale et par-delà les frontières provinciales doivent se conformer à des règles incohérentes et qui chevauchent plusieurs organismes de réglementation et administrations. Nous pouvons améliorer le climat d'investissement en harmonisant les règles et en coordonnant mieux les organismes de réglementation, au Canada et à l'échelle internationale.

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

3. **Promouvoir une réglementation efficiente et prévisible.** Les processus réglementaires lents et les règlements excessivement fastidieux font augmenter les coûts des entrepreneurs et des entreprises (souvent inutilement) et entravent la poursuite de nouvelles initiatives. Nous devons rationaliser les processus réglementaires inefficients et imprévisibles.

Le fait d'atteindre ces objectifs favorisera une augmentation de l'investissement des entreprises, stimulant une croissance économique plus rapide au Canada ainsi que plus d'emplois bien rémunérés. Toutefois, il ne sera pas facile d'apporter ces changements. Nous recommandons que le gouvernement mette sur pied un groupe d'experts sur la souplesse réglementaire – un organe indépendant et permanent composé de représentants du secteur privé et du milieu universitaire – afin d'orienter ses projets de règlement futurs. Ce groupe d'experts, que nous décrivons plus en détail plus loin dans le présent rapport, servira de moteur pour les trois priorités que notre régime de réglementation doit incarner.

Priorité n° 1 : Catalyser l'innovation dans toute l'économie,

Dans une ère de virages mondiaux qui s'accélèrent, les règlements doivent évoluer de pair avec les industries qu'ils régissent, ainsi qu'encourager la mise au point et la mise à l'essai de nouvelles idées. Cela veut dire que le régime de réglementation doit être ouvert et souple et pouvoir s'adapter rapidement. Cependant, la rédaction de règlements constitue typiquement un processus minutieux et long. Pour résoudre cette contradiction, certains pays sont à mettre en œuvre des cadres et des politiques qui permettent aux organismes de réglementation de suivre le rythme de secteurs subissant une évolution rapide.

- En 2014, le Royaume-Uni a lancé le projet Innovate, une initiative destinée à soutenir les entreprises innovantes vouées aux services financiers. Parmi d'autres politiques, le projet Innovate a permis de créer un « bac de sable » réglementaire – un cadre de politiques qui permet aux nouvelles entreprises de services financiers de mettre à l'essai de nouveaux modèles opérationnels de façon sûre sans le fardeau d'avoir à se conformer à toutes les exigences réglementaires²⁰.
- Le gouvernement japonais a adopté des processus d'approbation accélérés pour les solutions de médecine régénérative qui échappaient à l'origine au mandat des organismes de réglementation traditionnels, s'assurant que les patients tout comme les investisseurs bénéficient rapidement de ces percées²¹. Le pays a également mis en œuvre des bacs de sable réglementaires semblables à ceux qu'adopte le Royaume-Uni.
- En Suède, les organismes gouvernementaux et le secteur privé ont collaboré en vue de définir de nouvelles normes de réglementation pour le premier réseau de route électrique dans le monde²². Le gouvernement a récemment ouvert un tronçon de deux kilomètres d'autoroute pour mettre à l'essai cette technologie – une première en son genre dans le monde²³.

Le Canada commence à faire des expériences avec des politiques semblables – par exemple, le programme pilote en cours en Ontario, destiné à tester des véhicules autonomes²⁴ –, mais nous devons en faire bien plus. Par exemple, nous avons besoin de règles à jour sur la collecte, le stockage et l'utilisation des données, puisque ces règles détermineront la façon dont les entreprises canadiennes innoveront et feront concurrence²⁵. Le Canada doit être plus visionnaire au moment de concevoir ces règles.

Priorité n° 2 : Faire avancer la coordination entre les organismes et les administrations.

Un régime de réglementation peut freiner l'innovation s'il est assailli par des règlements qui se chevauchent, voire qui sont contradictoires dans plusieurs organismes de réglementation, régions et pays commerçants. Les règlements incohérents ou en double ajoutent des coûts de conformité inutiles et un fardeau administratif pour les entreprises, et ils nuisent à l'innovation. Dans le secteur des soins de santé, par exemple, les diverses normes réglementaires parmi les provinces limitent l'adoption de certains diagnostics dans des régions du Canada – y compris des diagnostics aux résultats avérés, comme le test immunochimique fécal, administré par voie colorectale, qui est hautement efficace pour détecter le cancer. Introduit en Colombie-Britannique et en Alberta en 2013, le test n'était toujours pas disponible en Ontario vers la fin de l'année 2017. Nous devons éliminer ce genre d'incohérence pour instaurer un climat qui attire l'innovation mondiale et où les entreprises canadiennes s'épanouiront.

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Nous devons également améliorer la coordination réglementaire à d'autres égards. Les obstacles juridiques et institutionnels empêchent les organismes de s'échanger des renseignements pendant l'élaboration de règlements; cette situation doit changer. De plus, le gouvernement doit inclure l'apport des intervenants du secteur privé dans les initiatives de coopération en matière de réglementation, comme la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation récemment mise sur pied.

Les organismes fédéraux doivent aussi mieux collaborer avec leurs équivalents provinciaux et internationaux au moment d'établir des objectifs et des normes de réglementation ainsi que des mécanismes d'application de la loi. Même si le gouvernement fédéral partage la compétence juridique avec d'autres gouvernements dans bien des domaines, il devrait faire usage de son influence et de son leadership pour promouvoir l'harmonisation²⁶.

Une meilleure coordination peut grandement changer les choses. Par exemple, le Canada et les États-Unis ont collaboré par l'entremise du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis dans le but d'harmoniser les normes d'efficacité énergétique dans les deux pays²⁷. De plus, les organismes de réglementation des deux côtés de la frontière continuent de s'échanger des réflexions quant à la meilleure façon de réglementer les drones²⁸.

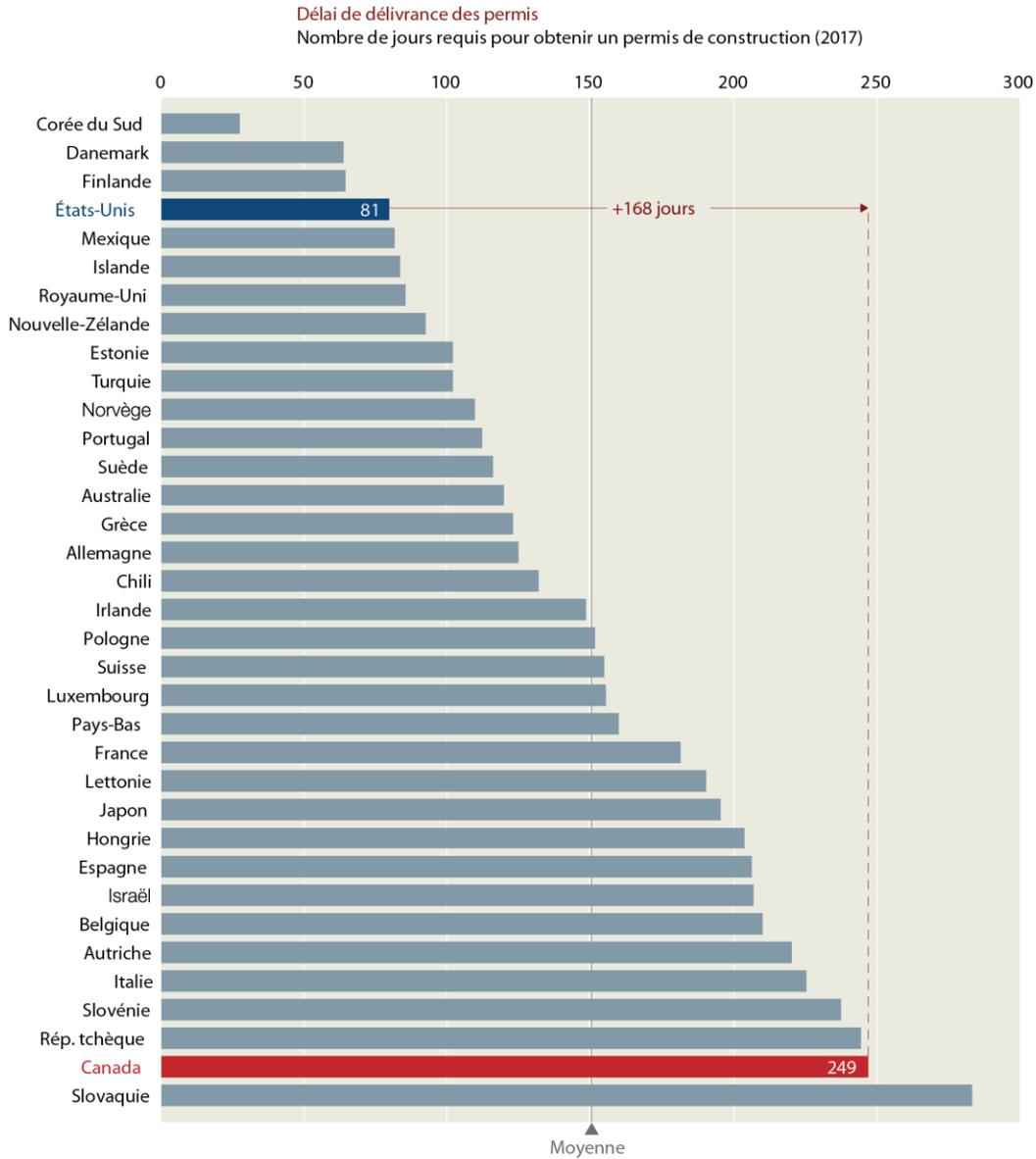
Priorité n° 3 : Promouvoir une réglementation efficiente et prévisible.

Afin de stimuler plus d'investissements et d'attirer plus de capitaux, le Canada devrait aspirer à établir la norme de référence mondiale en matière d'efficience et de prévisibilité réglementaires. Des règlements efficaces permettent d'atteindre leurs résultats sociaux escomptés sans imposer aux entreprises d'importants coûts ou retards inutiles. Le Conseil croit qu'il y a plusieurs aspects où l'efficience réglementaire doit être améliorée. Par exemple, les chercheurs citent la rigueur et les exigences en matière de dépôt minutieuses de notre régime de réglementation parmi les raisons pour lesquelles les nouveaux médicaments sont introduits au Canada, en moyenne, près d'un an et demi après qu'ils le sont aux États-Unis ou en Europe²⁹. Les normes de service relatives à divers processus administratifs – actuellement établies par chaque ministère – pourraient être établies plus audacieusement. Le processus d'approbation des grands projets d'infrastructure et d'énergie peut prendre beaucoup plus de temps que dans d'autres pays (voir l'encadré 2)³⁰. De plus, le Canada se classe 32^e parmi 35 pays à l'indice du caractère restrictif de l'investissement étranger direct (IED) de l'OCDE – une difficulté qu'illustrent les restrictions imposées à la propriété dans l'industrie ferroviaire, qui diffèrent même d'une entreprise à l'autre³¹.

Ces défis ne sont pas isolés à l'échelle fédérale³². Ainsi, dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le Canada était classé 34 parmi 35 pays membres de l'OCDE quant à la rapidité de la délivrance de permis pour les nouveaux projets de construction, d'après les délais de délivrance de permis municipaux à Toronto (pièce 6)³³.

PIÈCE 6

Le Canada se classe au 34^e rang sur 35 pays de l'OCDE pour ce qui est du temps requis pour obtenir un permis pour un nouveau projet de construction générale, soit 168 jours de plus que les États-Unis



Source : Le rapport « Doing Business » de la Banque mondiale

Qui plus est, on peut rendre les règlements plus efficaces et plus transparents en faisant en sorte que le secteur privé participe davantage à leur conception, surtout dans les industries nouvelles et émergentes. La recherche active de la rétroaction régulière du secteur privé permettrait aux organismes de réglementation de mieux comprendre l'incidence possible des propositions de réglementation et, possiblement, de trouver des solutions de rechange moins fastidieuses qui produisent les résultats escomptés. Ainsi, les États-Unis administrent un seul portail Web centralisé où tous les projets de

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

règlement sont publiés afin de recueillir les commentaires du public. L'initiative a facilité la présentation de plus de 1,7 million de commentaires et de propositions depuis qu'elle a été instaurée il y a six ans³⁴.

En dernier lieu, l'application prévisible et cohérente des règlements aide les entreprises à prévoir les coûts associés au respect des règles. Le régime de réglementation du Canada ne respecte pas toujours cette norme, surtout dans les industries où les processus d'approbation sont complexes, comme celles des ressources naturelles et des produits pharmaceutiques.

Principes de conception pour le Groupe d'experts sur la souplesse réglementaire

Le gouvernement devrait constituer un groupe d'experts chargé d'encadrer un vaste examen des règlements existants (le soi-disant inventaire de règlements) et les processus de gestion pertinents. Il devrait aussi entreprendre une évaluation exhaustive du fardeau réglementaire combiné qu'assument les entreprises canadiennes. La prise en compte de ce fardeau constituera une première étape importante – quoique difficile – en vue de réduire les règlements inutiles et coûteux. Et même si le Conseil juge encourageantes les ébauches récemment publiées de la nouvelle Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation, qui exige de chaque ministère qu'il évalue son inventaire de règlements, une telle évaluation doit être réalisée dans l'ensemble du gouvernement.

Au moment de convoquer les membres du groupe, il est essentiel de s'assurer que le groupe combiné possède l'expertise pertinente, est indépendant, est capable d'avoir une incidence sur la politique et est libre d'assurer une coordination avec d'autres organes gouvernementaux.

Expertise pertinente. Le groupe devrait être dirigé par des représentants du secteur privé et du milieu universitaire qui formuleraient des conseils sur les changements se produisant dans des industries clés. Un tel groupe se trouverait idéalement placé pour donner une orientation sur l'urgence et la nature des défis en matière de réglementaire auxquels les entreprises canadiennes font face, ainsi que pour contribuer à l'élaboration d'outils pouvant faciliter une réglementation efficace et efficiente. Le groupe serait en outre soutenu par le personnel du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de veiller à ce qu'il puise dans l'expertise considérable de la réglementation qui existe au gouvernement.

Forums de collaboration. Le groupe devrait être l'hôte de « projets de création conjointe » – des forums rassemblant des représentants du secteur privé (titulaires et perturbateurs), des représentants du gouvernement et d'autres intervenants pour assurer une collaboration sur la conception de nouveaux règlements dans des industries en rapide évolution. Même si le gouvernement prenait toutes les décisions finales, ces projets éclaireraient la meilleure façon de concevoir des règlements favorisant l'innovation et protégeant l'intérêt public³⁵.

Indépendance. Le groupe devrait être indépendant du gouvernement afin de pouvoir formuler des recommandations objectives. À cette fin, il devrait être financé pour une période initiale de trois à cinq ans avant un examen afin de garantir qu'il continuerait d'être pertinent et efficace.

Incidence sur la politique. Le groupe devrait formuler directement ses recommandations au Conseil du Trésor, le comité du Cabinet responsable de la surveillance et de la planification réglementaires. Ses constatations seraient ensuite publiées afin d'en garantir la transparence, et le Conseil du Trésor serait responsable de publier une réponse officielle.

Coordination avec d'autres organes gouvernementaux. Le groupe devrait collaborer étroitement avec les tables de la stratégie économique afin de veiller à ce qu'elles s'harmonisent les unes avec les autres. De plus, il assurerait une coordination avec des forums existants de coopération en matière de réglementation, comme la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation et le Conseil de coopération en matière de réglementation Canada-États-Unis.

Nous sommes convaincus que globalement, le processus décrit ci-dessus peut transformer le régime de réglementation du Canada pour faire en sorte qu'il rende possibles les investissements et soit un catalyseur de l'innovation. En mettant en œuvre ce processus, on franchirait un pas important en vue de s'assurer que le Canada continue de jouir d'une économie florissante et dynamique, indépendamment des perturbations que peut entraîner la technologie ou la mondialisation.

Les obstacles réglementaires à l'innovation dans les industries à grand potentiel

Sciences de la vie et soins de santé. Le Canada a des avantages distincts dans ces secteurs, mais nous devons mettre à jour nos politiques réglementaires pour être en mesure de saisir toute l'occasion économique que présentent les avancées rapides dans les domaines comme l'immunologie et les appareils médicaux. Les différences entre les normes et les processus d'approbation à l'échelle des provinces et à l'échelle du Canada et d'autres pays ont pour effet de ralentir l'adoption des nouveaux traitements. Par exemple, dans le rapport de 2015 du Groupe consultatif sur l'innovation des soins de santé, on soutient que le Canada est à la traîne au chapitre de son adoption des normes internationales de réglementation des appareils médicaux. De même, le manque de normes provinciales communes pour la réglementation des dossiers de santé électroniques vient restreindre notre capacité de tirer parti des avancées en matière d'analyse des soins de santé³⁶. Non seulement cette situation freine les efforts que déploient les chercheurs pour puiser dans les bassins de données nationaux afin d'y obtenir des réflexions, mais elle peut empêcher les institutions d'une même ville de partager des dossiers de patients – même lorsque ces derniers le leur demandent³⁷.

Technologie financière. L'investissement mondial dans la technologie financière croît à un rythme de près de 40 % par année – une tendance qui bouleversera profondément l'industrie des services financiers. Le Canada a la possibilité d'être un chef de file dans ce secteur grâce à la taille de son secteur financier, à la force de ses banques, aux recherches de pointe qui sont effectuées dans les universités canadiennes et à la croissance des grappes d'innovation en matière de technologie financière. Cependant, le plein potentiel n'est pas réalisé, en partie parce que les exigences réglementaires fastidieuses découragent les entreprises en démarrage et ralentissent la croissance de ces dernières. De même, les politiques différentes entre les provinces empêchent les nouvelles entreprises d'étendre leurs activités à l'échelle nationale³⁸. Une plus grande collaboration entre organismes de réglementation, combinée avec des politiques réglementaires plus souples, pourrait contribuer à stimuler le secteur. Par exemple, dans le rapport de 2017 intitulé *The Blockchain Corridor*, on soutient que l'absence d'une stratégie nationale sur la réglementation de la technologie de la chaîne de blocs nuit grandement à la capacité du Canada de créer des champions mondiaux dans ce domaine en croissance. D'autres pays ont relevé le défi : par exemple, la Monetary Authority of Singapore (MAS) a récemment désigné l'établissement de règlements pratiques comme [traduction] « un des éléments dont le bon fonctionnement est le plus crucial » pour soutenir l'industrie³⁹.

Pétrole et gaz. Les règlements jouent un rôle particulièrement important dans le secteur des ressources naturelles en protégeant les travailleurs, l'environnement et les droits des Autochtones. Cependant, les règlements

doivent être plus prévisibles et plus efficaces pour que l'on évite de prévenir inutilement les investissements. Au Canada, le délai d'approbation moyen des pipelines se situe entre cinq et six ans, ce qui est beaucoup plus long que dans des économies comparables comme l'Australie et les États-Unis. Dans ce dernier pays, le délai d'approbation n'est que de 18 à 20 mois⁴⁰. L'incidence du délai est substantielle : Kinder Morgan estime avoir dépensé 600 millions de dollars pour se conformer au processus d'approbation de son pipeline TransMountain proposé. Une solution possible serait que le Cabinet fédéral rende des décisions à un stade précoce du processus d'approbation, avant que les investisseurs aient engagé beaucoup de temps et de capitaux. Nous reconnaissons aussi le processus en cours de l'*Examen des processus environnementaux et réglementaires*. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il est important de trouver un équilibre entre l'exploitation responsable et durable des ressources naturelles du Canada, d'une part, et un climat de réglementation qui est propice à l'investissement, d'autre part.

Fabrication. Les avancées de l'automatisation et de la fabrication additive (c.-à-d., l'impression tridimensionnelle) pourraient transformer fondamentalement la production et la distribution des marchandises industrielles, touchant les entreprises de toute la chaîne d'approvisionnement manufacturière. Il est essentiel que les fabricants canadiens suivent le rythme de ces changements – ce qui n'est possible que si nos lois sur la propriété intellectuelle assurent l'équilibre entre les droits des innovateurs et ceux des consommateurs⁴¹. Par exemple, sans mécanisme de protection réglementaire adéquat, les objets physiques brevetés pourraient être imprimés en trois dimensions sans permission, nuisant ainsi aux créateurs de brevets⁴².

Agroalimentaire. L'innovation stimule la productivité dans ce secteur partout dans le monde. Aux Pays-Bas, les exploitations agricoles utilisent des techniques ultramodernes pour faire pousser les tomates en utilisant moins du vingtième du volume d'eau par livre de produit que la moyenne mondiale⁴³. Un climat d'affaires favorable à l'innovation est fondamental pour réaliser des gains de productivité semblables au Canada. La coordination des normes de réglementation entre les provinces et avec les organismes de réglementation étrangers viendra réduire les coûts et favoriser plus d'investissements dans le secteur. Par exemple, les obstacles réglementaires croissants au commerce avec les États-Unis ont ajouté un fardeau substantiel aux entreprises agroalimentaires dans la dernière décennie⁴⁴.

Recommandation : Moderniser le régime fiscal canadien à l'aide d'un examen ciblé pour s'assurer qu'il favorise l'investissement et l'innovation dans la nouvelle économie

Un examen qui n'a que trop tardé

Le Canada doit mettre à jour son régime fiscal dans le but de créer des incitatifs à l'investissement et à l'innovation. Pour ce faire, le gouvernement devrait entreprendre un examen ciblé. L'économie mondiale a évolué considérablement depuis que notre régime fiscal a subi son examen approfondi le plus récent en 1986. Même si l'investissement dans le capital physique comme les usines et l'équipement constituait jadis le principal moteur de croissance économique, aujourd'hui, c'est le capital intellectuel qui alimente l'économie. Par exemple, la valeur de la propriété intellectuelle assortie d'une licence au Canada a augmenté pour passer de 56 millions de dollars il y a 30 ans à plus de 4,5 milliards de dollars aujourd'hui – une augmentation par un multiple de 80⁴⁵. Qui plus est, les entreprises canadiennes doivent de plus en plus faire concurrence à des entreprises établies ailleurs dans le monde⁴⁶. En il y a des indications selon lesquelles la politique actuelle ne soutient pas ces objectifs : on a des possibilités d'améliorer les programmes d'encouragement fiscal à l'innovation; d'introduire un traitement fiscal favorable des actifs incorporels et de la propriété intellectuelle; d'offrir des conditions égales à tous les secteurs de l'économie; de maintenir des taux d'imposition des sociétés compétitifs face aux conditions mondiales en évolution, tout en s'assurant que tout le monde paie sa juste part; et d'appliquer la lentille de l'expérience du client à l'administration fiscale.

Le Conseil croit que trois priorités devraient orienter la façon dont le Canada façonne son régime fiscal pour soutenir l'investissement et la croissance. Dans l'encadré 3, nous soulignons des politiques en particulier qui méritent de s'y pencher davantage.

Priorité n° 1 : Favoriser le développement et l'adoption de l'innovation.

Une politique fiscale efficace peut encourager l'investissement dans l'innovation par les entreprises établies et celles en croissant en stabilisant le rendement financier au fil du temps et en soutenant les paris à risque élevé et à récompense élevée. Au Canada, on a un besoin notable d'un plus grand soutien de ce genre⁴⁷.

Plusieurs améliorations à la série de programmes d'encouragement fiscal du Canada pourraient être utiles à cet égard. Premièrement, des changements administratifs à des programmes existants comme le programme relatif à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) pourraient permettre à de tels programmes d'avoir une plus grande incidence, tel que nous l'avons exposé en détail dans notre rapport antérieur, *Libérer l'innovation pour stimuler la mise à l'échelle et la croissance*. Deuxièmement, le Canada devrait instaurer de nouveaux programmes d'encouragement fiscal fondés sur des modèles qui se sont avérés efficaces dans d'autres pays. Par exemple, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Irlande ont réduit le taux d'imposition du revenu tiré de l'exploitation de biens immatériels dans le but d'encourager les entreprises non seulement à faire de la recherche, mais à commercialiser celle-ci. Troisièmement, le Canada devrait examiner les mesures fiscales de longue date qui sont censées soutenir un niveau supérieur d'investissement, mais qui peuvent ne plus être appropriées. Il pourrait ainsi réduire la période d'amortissement de certains types d'actifs incorporels, une mesure qui stimulerait le rendement après impôt de tels investissements.

Qui plus est, le gouvernement peut en faire davantage pour atténuer l'effet des taux d'imposition inégaux entre secteurs ou régions géographiques, qui déforment le rendement après impôt des investissements. De telles déformations conduisent à une affectation inefficace des capitaux aux investissements à plus faible rendement, venant ainsi limiter la croissance de la productivité. L'industrie manufacturière, par exemple, profite d'un taux effectif marginal d'imposition de 8 % – à peu près le tiers de celui qui est appliqué à l'industrie des technologies de l'information et des communications (ICT), ce qui défavorise cette dernière industrie lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements⁴⁸.

Priorité n° 2 : Raffermer la position du Canada en tant qu'aimant mondial de l'investissement et des talents.

La concurrence mondiale visant à obtenir l'investissement étranger direct est intense, surtout alors que les pays en développement ont commencé à lutter pour obtenir des capitaux⁴⁹. Même si le Canada est aujourd'hui une destination intéressante où investir⁵⁰, en apportant des changements à la politique fiscale, nous pourrions améliorer notre position concurrentielle. Le taux d'imposition des nouveaux investissements – appelé le taux effectif marginal d'imposition des sociétés⁵¹ – est de 17 %, soit le deuxième taux le plus bas du G7 derrière le Royaume-Uni. Dans une étude réalisée en

2016 par KPMG, le Canada a été classé comme présentant le plus bas fardeau fiscal des sociétés parmi dix économies avancées comparables dans plusieurs sous-secteurs, y compris la R-D (p. ex., recherche biomédicale), les services numériques (p. ex., la production de logiciels) et les services aux sociétés (p. ex., le négoce de titres)⁵².

Toutefois, alors que d'autres pays lancent une réforme fiscale, le Canada peut voir sa position concurrentielle s'effriter, venant réduire les rentrées d'IED. Par exemple, les changements fiscaux qui sont proposés aux États-Unis peuvent faire en sorte de réduire les taux en les rendant équivalents ou inférieurs à ceux du Canada; produire des règles plus favorables à la déduction des dépenses en capital; et conduire à l'adoption d'un régime « territorial » qui encourage le rapatriement des bénéficiaires des sociétés.

De même, les talents – un ingrédient clé pour les entreprises innovantes – sont de plus en plus mobiles, et la fiscalité constitue un outil important dans la guerre mondiale pour obtenir les talents⁵³. Par conséquent, le gouvernement devrait aussi examiner les taux d'imposition des particuliers pour s'assurer que les entreprises canadiennes peuvent attirer les personnes talentueuses dont dépendent leur innovation et leur compétitivité mondiale.

Les préoccupations fiscales transnationales ont également une incidence sur la compétitivité du Canada. Les multinationales – surtout celles s'adonnant à la prestation de services numériques – peuvent faire passer les bénéficiaires vers des administrations où le taux d'imposition est faible ou inexistant. Cette situation a incité les gouvernements à chercher à coordonner les régimes fiscaux à l'échelle des administrations. L'initiative relative à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéficiaires (BEPS) dirigée par le G20 et l'OCDE en est un exemple⁵⁴. Même si le Canada a participé activement aux discussions, le niveau en hausse du commerce numérique ne fera que donner lieu à d'autres enjeux de ce genre.

Priorité n° 3 : Appliquer une lentille de l'expérience du client à l'administration fiscale.

Les interactions des entreprises avec les autorités fiscales influent sur les décisions d'investissement futures des entreprises. L'Agence du revenu du Canada (ARC) a amélioré son service à la clientèle au cours des dernières années, en partie en rationalisant ses processus de production des déclarations en ligne, mais il demeure des points de friction. Au cours des vérifications fiscales, les demandes de renseignements sont parfois excessivement générales⁵⁵. Le traitement des appels nécessite souvent de longs délais : d'après un rapport de 2016 du vérificateur général, il faut à l'ARC une moyenne de 454 jours pour traiter les oppositions aux cotisations d'impôt sur le revenu des sociétés⁵⁶. À l'occasion, l'Agence n'a pas respecté les ententes qu'elle avait conclues avec les contribuables⁵⁷.

L'ARC devrait tirer parti des technologies pour rationaliser davantage ses opérations tout en cherchant à offrir une meilleure expérience client aux investisseurs, qu'ils viennent de l'étranger ou du pays. Par exemple, les agences fiscales commencent à se servir des analyses des grandes données pour vérifier rapidement et efficacement un grand nombre d'entreprises, venant ainsi réduire les coûts administratifs du gouvernement et les coûts de conformité des contribuables.

La voie à suivre

Face à l'évolution rapide des technologies et au marché mondial de plus en plus compétitif, en plus des changements possiblement perturbateurs des lois fiscales aux États-Unis, le Canada ne peut se permettre d'être complaisant. Les impôts ont une incidence directe sur les décisions d'investissement que prennent les entreprises, petites comme grandes. Les entrepreneurs et les travailleurs éminents du monde ont plus de possibilités que jamais au moment de choisir où vivre et travailler. Nous devons donc nous assurer que notre régime fiscal soutient les efforts visant à faire du Canada une destination privilégiée pour les investissements et les talents.

Même si nous devons adapter le régime fiscal aux changements de l'économie mondiale, le Conseil ne croit pas qu'un examen exhaustif comme celui de la commission Carter de 1966 est justifié. Nous proposons plutôt un examen ciblé qui chercherait à cerner les secteurs en particulier où notre régime est devenu un obstacle à la croissance et à l'innovation. Nous recommandons les paramètres suivants.

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- **Expertise.** L'examen devrait être dirigé par un groupe d'experts de la fiscalité indépendants issus du milieu université et du secteur privé⁵⁸. Le groupe devrait prendre part à des consultations concentrées avec des dirigeants d'entreprise représentant diverses régions géographiques et industries, et ce, afin de veiller à ce que les conséquences de réformes possibles soient pleinement comprises.
- **Portée.** Le groupe devrait se pencher sur des changements aux taux d'imposition des sociétés et des particuliers; sur l'équilibre entre les types d'impôts; et sur l'utilisation d'instruments fiscaux conçus pour appuyer l'investissement.
- **Résultats.** Une fois que l'examen serait terminé, le groupe devrait présenter son rapport au ministre des Finances et publier ses constatations, assurant la transparence de ses travaux. Le gouvernement devrait ensuite publier une réponse aux recommandations du groupe.

Nous reconnaissons que le gouvernement a récemment pris des mesures en vue d'examiner certaines parties de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, annonçant son intention de réduire le taux d'imposition des petites entreprises, qui serait alors de 9 %, et d'apporter des changements à certaines règles se rapportant aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Nos recommandations ne se rapportent pas directement à ces changements prévus. Une fois que ces modifications législatives auront été édictées, nous recommandons un examen ciblé d'autres aspects du régime fiscal canadien qui peuvent exercer une grande influence sur les décisions d'investissement des entreprises et qui, si les réformes sont effectuées correctement, peuvent contribuer à préparer le Canada pour la nouvelle économie mondiale.

Des politiques fiscales qui méritent qu'on s'y penche davantage

Rationaliser les programmes existants qui soutiennent l'investissement. Le programme de RS&DE de 3,6 milliards de dollars du Canada encourage les entreprises à réaliser des activités de recherche et de développement, lesquelles stimulent la productivité de ces entreprises, ayant ensuite des retombées dans l'écosystème environnant. Tel qu'il a été indiqué auparavant, on a l'occasion de rendre ces programmes encore plus efficaces en prenant des mesures comme la simplification des processus complexes de demande et de vérification.

Instaurer de nouveaux programmes qui soutiennent l'investissement. Le gouvernement devrait continuer d'évaluer l'efficacité des nouveaux instruments fiscaux. Par exemple, un nombre croissant de pays et d'administrations – y compris le Québec et la Colombie-Britannique – ont instauré des programmes de « boîtes à brevets » au cours de la dernière décennie⁵⁹. Ces programmes permettent aux entreprises de payer un plus bas taux d'imposition sur le revenu tiré de l'exploitation de biens immatériels, comme l'octroi de licences de logiciels. En faisant augmenter le rendement du capital investi dans de tels projets, les programmes encouragent les entreprises à commercialiser les découvertes issues de la recherche.

Rajuster les taux de retenue d'impôt. Contrairement à bien d'autres économies avancées, le Canada fait payer aux entreprises des « retenues d'impôt », qui sont des impôts sur les redevances que paient les entreprises canadiennes aux entreprises d'autres pays en échange de l'utilisation de leur propriété intellectuelle, comme les brevets et les logiciels. Souvent, les entreprises étrangères refilent aux titulaires de licence canadiens, sous forme de prix plus élevés, les coûts accrus qui découlent de ces impôts. Ainsi, il est plus coûteux, pour les entreprises canadiennes, d'adopter de nouvelles technologies mises au point à l'étranger⁶⁰. Le

Canada impose également un genre semblable d'impôts sur les dividendes directs qui sont payés aux investisseurs étrangers, ce qui peut réduire l'IED, étant donné que de tels impôts n'existent pas dans bon nombre de pays comparables.

Rajuster les politiques qui influencent l'investissement. Le fait d'adapter les taux d'imposition et les règles visant certains types d'investissements pourrait rendre de tels investissements moins coûteux pour les entreprises canadiennes. Par exemple, certains types d'actifs incorporels (comme l'achalandage et le savoir-faire non breveté) sont amortis sur une période de plus de 20 ans, comparativement à 15 ans aux États-Unis. La période d'amortissement plus long a pour effet de réduire le rendement après impôt de ces investissements. De plus, le régime relatif aux dépenses en matière de brevets exige généralement que les coûts associés soient inscrits à l'actif et amortis plutôt que d'être immédiatement portés aux dépenses, ayant de même pour effet de réduire le rendement après impôt.

S'assurer que les multinationales sont imposées équitablement. Même s'il est important de favoriser un climat d'investissement intéressant, nous devons aussi nous assurer que les multinationales ne se servent pas d'échappatoires pour éviter de payer leur juste part d'impôts. Notamment, les pays de partout dans le monde sont aux prises avec des enjeux liés à l'imposition des services numériques lorsque les clients et les fournisseurs se trouvent dans des territoires différents. L'Union européenne, par exemple, envisage de mettre en œuvre une nouvelle assiette d'imposition commune des sociétés pour éviter la double imposition et les possibilités de double non-imposition dans l'Union européenne. Le régime fiscal du Canada doit chercher minutieusement à assurer le bon équilibre entre la protection de l'assiette fiscale et l'encouragement de l'investissement étranger direct.

Recommandation : Élargir les programmes de consultation destinés aux PME, renforcer les programmes de soutien des exportations et promouvoir l'adoption des innovations partout au Canada.

Ensemble, les petites et moyennes entreprises (PME) représentent plus de 70 % de l'emploi privé au Canada et le tiers du PIB de ce pays. Les petites entreprises sont également source de nombreuses innovations – elles sont les championnes mondiales futures du Canada.

Pourtant, bon nombre de PME ne réalisent pas leur potentiel. La plupart d'elles ont de la difficulté à s'établir à une échelle importante : seulement une (1) entreprise sur 1 000 dépasse le jalon des 100 employés, soit 40 % de moins qu'en 2001⁶¹. Les entreprises qui demeurent petites n'accordent pas la priorité à l'innovation : les PME investissent, par employé, le quinzième du montant en R-D qu'investissent les grandes entreprises⁶². Les PME canadiennes affichent également un rendement inférieur aux entreprises étrangères comparables au chapitre de la portée commerciale et de la productivité⁶³. De plus, leurs exportations ne représentent que 25 % du total du Canada; à l'inverse, la moyenne de l'OCDE pour les PME est de 40 %.

Les défis et les obstacles liés à la croissance qui s'imposent à l'investissement et auxquels les petites entreprises font face ne sont pas distincts de ceux auxquels les grandes entreprises sont confrontées, mais présentent d'importantes différences parmi certaines entreprises. Toutefois, les plus grands défis des PME ont tendance à être le manque d'accès aux capitaux, l'expérience de gestion limitée et les coûts relativement élevés s'expliquant par leur petite taille. Le Conseil a abordé bon nombre de ces enjeux dans son rapport de février 2017, *Libérer l'innovation pour stimuler la mise à l'échelle et la croissance*, où il recommandait que le gouvernement établisse un fonds de croissance de sociétés canadiennes et un programme de fonds de contrepartie canadien. Nous recommandons également un examen et la rationalisation des programmes d'innovation fédéraux (cet examen est en cours). Toutefois, il faut déployer plus d'efforts pour libérer le plein potentiel des petites et moyennes entreprises du Canada. Ici, nous cernons trois priorités qui, croyons-nous, viendront stimuler considérablement l'investissement et la croissance dans ce secteur de l'économie.

1. Élargir les programmes de consultation destinés aux PME qui connaissent le plus de succès.
2. Renforcer les programmes orientés vers les exportations afin de dévoiler un potentiel d'exportation de 20 milliards de dollars.
3. Promouvoir l'adoption d'innovations parmi les PME.

Priorité n° 1 : Élargir les programmes de consultation qui connaissent le plus de succès.

Les PME à incidence élevée – le sous-ensemble d'entreprises qui contribuent de façon disproportionnée à la croissance économique et à la création de nouveaux emplois – ne possèdent souvent pas la confiance et l'expertise nécessaires afin de réaliser des investissements importants, qu'il s'agisse d'adopter une nouvelle technologie comme l'impression tridimensionnelle ou d'acquérir une nouvelle capacité d'accès aux marchés d'exportation. Des conseils externes fiables peuvent permettre de relever ce défi et aider les PME à remplir leur promesse. Par exemple, la recherche a montré que les PME possédant un conseil consultatif ou ayant accès à des services de consultation affichent un rendement supérieur à celui de leurs vis-à-vis⁶⁴. Même s'il y a un large éventail de programmes de consultation à l'appui des entrepreneurs canadiens – comme le Programme direction croissance de la BDC, le Service de croissance accélérée (SCA) du gouvernement fédéral et de nombreuses initiatives locales, municipales et provinciales –, le problème du sous-investissement des PME persiste.

Cette situation s'explique par l'échelle et la portée limitées de ces programmes. Le SCA est censé desservir 1 000 entreprises, et les représentants du Programme direction croissance de la BDC collaborent actuellement avec environ 100 PME à incidence élevée⁶⁵. Même dans le cadre de ses programmes de services de consultation plus généraux, la BDC ne réalise qu'environ 1 700 missions par année. Ces programmes sont très utiles aux PME qui y participent, mais leur incidence constitue une goutte d'eau dans l'océan dans un pays qui compte plus d'un million de PME.

Il ne sera pas facile d'élargir ces programmes, et ce, en raison des défis qu'est la recherche de talents de niveau suffisamment élevé pour conseiller les entrepreneurs et l'administration rentable de ces offres. Cela dit, nous croyons que le potentiel positif mérite plus d'attention, et nous suggérons les domaines d'intérêt suivants.

CONSEIL CONSULTATIF EN MATIÈRE DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE

- **Coût.** Dans le cadre de bon nombre de programmes de consultation destinés aux PME, des montants symboliques seulement sont facturés pour les services, ayant pour résultat que ces programmes sont nombreux à perdre de l'argent. Par exemple, la BDC a déclaré des pertes nettes cumulatives, pour ses programmes de consultation, de 75 millions de dollars au cours des exercices 2016 et 2017. Le gouvernement devrait envisager de subventionner une partie du coût de fonctionnement du programme, permettant aux fournisseurs d'augmenter l'échelle de leurs programmes tout en réduisant simultanément les prix facturés aux clients.
- **Accès aux talents.** Les programmes consultatifs ont besoin d'un plus grand bassin de professionnels chevronnés qui peuvent présenter des conseils utiles aux exploitants d'entreprise. Même si un financement supplémentaire pourrait permettre à ces programmes d'attirer plus de conseillers compétents, le gouvernement devrait aussi envisager d'élargir les activités de mentorat entre semblables pour les PME à grand potentiel, comme on le fait dans le réseau QG100, au Québec.
- **Prise de conscience et accès.** Un grand nombre de propriétaires de petite entreprise ne sont pas conscients des avantages possibles des programmes de consultation. Le gouvernement devrait lancer une campagne d'image de marque nationale semblable à celle ayant servi à promouvoir la stratégie Small Business Awareness Strategy, en Colombie-Britannique⁶⁶. Qui plus est, la multitude de programmes qui soutiennent les PME peut compliquer, pour les entrepreneurs, la recherche de ceux qui conviennent le mieux à leurs besoins. Même si le gouvernement a instauré des initiatives visant à rationaliser son ensemble de programmes – comme le service Concierge en ligne –, la simplification de ses interactions avec les PME aiderait les entrepreneurs pressés par le temps à accéder plus facilement aux ressources dont ils ont besoin.

Priorité n° 2 : Renforcer les programmes orientés vers les exportations afin de dévoiler un potentiel d'exportation de 20 milliards de dollars.

Les exportations ne sont pas que question de croissance pour les PME. En exportant leurs produits et services, les petites entreprises diversifient leurs marchés et gèrent ainsi mieux les risques. De plus, les entreprises exportatrices sont plus rentables et obtiennent un meilleur rendement⁶⁷. Pourtant, les petites entreprises canadiennes ne comptent que pour 25 % des exportations totales du Canada, même si elles représentent 30 % de notre PIB. Si les exportations pouvaient augmenter pour passer à un niveau proportionnel à la contribution des PME au PIB, les recettes augmenteraient de plus de 20 milliards de dollars – une occasion qui ne fera que s'intensifier à mesure qu'augmentent les flux du commerce mondial⁶⁸.

Pourtant, les petites entreprises font face à un large éventail de défis sur les marchés étrangers, qu'il s'agisse de régimes de réglementation complexes ou de tarifs. Lorsque les entreprises ne sont pas d'une échelle suffisante pour se permettre des employés consacrés à la compréhension des marchés et des procédures d'exportation, elles sont mal outillées pour affronter ces enjeux. Par conséquent, le soutien aux exportations concret offert aux PME canadiennes doit aller au-delà des conseils et viser particulièrement le financement commercial, l'orientation pour s'y retrouver parmi les règlements étrangers et le renseignement sur les marchés étrangers. Même si le Service des délégués commerciaux et Exportation et développement Canada (EDC) offrent ces types de services, ils disposent d'une portée limitée pour le faire – EDC compte environ 6 000 PME clientes parmi les 73 000 PME exportatrices du Canada.

Un outil qui a été employé avec beaucoup d'efficacité à l'étranger est celui des accélérateurs d'exportations, qui offrent des conseils et un soutien ciblés et personnalisés aux entreprises à grand potentiel. Les services offerts par les accélérateurs comprennent le renseignement sur les marchés étrangers, l'aide au respect des divers climats réglementaires et le repérage des possibilités sur les marchés étrangers. En 2013, par exemple, la Malaisie a lancé le Mid-Tier Company Development Programme, un programme d'accélérateur conçu pour aider les PME prometteuses à maximiser leur potentiel sur les marchés étrangers. Les entreprises participantes ont constaté une hausse de 15 % des exportations, comparativement à 1 % dans le reste de l'économie malaisienne, et le programme a offert une valeur de plus de 500 millions de dollars répartie entre seulement 150 entreprises desservies⁶⁹.

Priorité n° 3 : Promouvoir l'adoption d'innovations parmi les PME.

Tel qu'il a été indiqué précédemment dans le présent rapport, les investissements dans les technologies rendent les entreprises plus productives et plus compétitives, ce qui contribue à leur croissance. En outre, la nécessité des entreprises d'innover et d'adopter les innovations existantes ne deviendra que plus urgente alors que s'accroîtra le rythme de l'évolution de l'économie mondiale. Les petites entreprises ont toutefois tendance à sous-investir dans les nouvelles technologies et la R-D, en partie parce que les avantages possibles que peuvent offrir de telles avancées ne sont pas largement connus⁷⁰.

Le gouvernement devrait encourager une plus grande adoption des innovations par les petites et moyennes entreprises du Canada. Il devrait envisager, par exemple, de promouvoir des efforts de mentorat de semblable à semblable entre les petites et les grandes entreprises. De tels efforts permettraient aux entrepreneurs d'en apprendre davantage au sujet des innovations adoptées par les grandes entreprises dans leur secteur et d'en être directement témoins. Dans le rapport *Made Smarter* produit récemment, un groupe de dirigeants de l'industrie manufacturière du Royaume-Uni a demandé que soit lancé un programme semblable d'adoption des innovations dans le but d'encourager l'investissement des petites entreprises⁷¹.

Des initiatives existantes pourraient par ailleurs être élargies ou reproduites. Entre 2011 et 2014, par exemple, dans le cadre du Programme pilote d'adoption de la technologie numérique (PPATN) au Conseil national de recherches, on a lancé une série d'efforts visant à diffuser le savoir-faire technologique auprès des PME du Canada. Des entreprises qui ont participé au Programme, 94 % ont indiqué qu'elles seraient plus susceptibles d'adopter des technologies numériques⁷². Le secteur privé a amorcé un programme semblable appelé la Boussole d'adoption du numérique, qui vise à renforcer les relations entre entreprises et à diffuser le savoir-faire en technologie de l'information (TI) en ligne.

IV. Conclusion

Non seulement l'investissement des entreprises est essentiel à la croissance économique d'un pays, mais il sert de mesure de la santé générale d'une économie. Le faible niveau d'investissement des entreprises canadiennes par rapport à leurs vis-à-vis mondiaux a contribué au retard de notre productivité.

Même si le Canada a pris de nombreuses mesures au cours des dernières années dans le but de stimuler les dépenses des sociétés, nous devons en faire davantage. Les moteurs de croissance à une ère de liens mondiaux et à alimentation technologique sont en évolution, ce qui nécessite d'investir non seulement dans les actifs traditionnels comme les bâtiments et l'équipement, mais aussi dans des actifs endémiques d'une économie du savoir : les outils de haute technologie, l'analyse des données et les programmes de formation permettant de mettre à niveau les compétences des travailleurs (sujet que nous abordons plus en détail dans notre rapport relié, *Un pays qui apprend : Outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir*). Alors que l'économie mondiale continue d'évoluer rapidement, le gouvernement doit s'assurer que ses politiques de réglementation et de fiscalité favorisent l'investissement et l'innovation, en plus d'aider toute la gamme d'entreprises canadiennes à saisir les occasions que présentent les nouvelles technologies et les marchés de l'exportation grandissants.

Références et notes

¹ « PIB par heure travaillée », données de l'OCDE, consulté en novembre 2017, <https://data.oecd.org/fr/lprdy/pib-par-heure-travailee.htm>.

² Peter Harrison, *Median Wages and Productivity Growth in Canada and the United States*, Centre for the Study of Living Standards, consulté en novembre 2017, <http://www.csls.ca/notes/note2009-2.pdf>.

³ Bernard Marr, « From Farming to Big Data: The Amazing Story of John Deere », *Data Science Central*, May 7, 2015, <http://www.datasciencecentral.com/profiles/blogs/from-farming-to-big-data-the-amazing-story-of-john-deere>.

⁴ Même si le terme « investissement » est aussi employé pour désigner l'achat de droits de propriété à l'égard des capitaux propres d'une autre entreprise, les investissements dans les nouveaux biens d'équipement constituent de plus grands moteurs de croissance économique; c'est donc à eux que le Conseil consacre ici ses efforts.

⁵ « Historical Timeline—Farmers and Land », *Growing a Nation: The Story of American Agriculture*, consulté en novembre 2017, https://www.agclassroom.org/gan/timeline/farmers_land.htm.

⁶ Par exemple, Mark Carney a soutenu, lors d'un discours prononcé en juin 2017 sur l'économie britannique, que [traduction] « des investissements renforcés soutiendront la croissance de la productivité, une meilleure rémunération et une aide sociale plus élevée pour tous ». Pour d'autres exemples concernant le lien entre l'investissement et la productivité, voir « Low Machinery and Equipment Investment Levels Help to Explain Canada's Poor Productivity Growth », Conference Board du Canada, le 29 avril 2011, http://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/11-04-29/low_machinery_and_equipment_investment_levels_help_to_explain_canada_s_poor_productivity_growth.aspx; Xavier Sala-i-Martin, « I Just Ran Two Million Regressions », *American Economic Review*, volume 87, numéro 2, mai 1997; et *The Productivity Puzzle: Why Is the Canadian Record So Poor and What Can Be Done about It?*, Services économiques TD, juin 2010, <https://www.td.com/document/PDF/economics/special/td-economics-special-ab0610-productivity.pdf>.

⁷ Il est à noter que même de légères différences du taux annuel de croissance du PIB par habitant, si elles sont soutenues sur de nombreuses années, peuvent conduire à des changements radicaux des revenus moyens.

⁸ Nous nous penchons en détail sur le sujet du capital humain dans notre rapport publié conjointement, *Un pays qui apprend : Outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir*.

⁹ Par exemple, IBM Watson a pu cerner les facteurs alimentaires et comportementaux qui contribuent à l'apparition d'épisodes de diabète.

¹⁰ Données de Telegeography, telles qu'elles ont été citées dans « Digital Globalization : The New Era of Global Flows », McKinsey Global Institute, février 2016, <https://www.mckinsey.com/business-functions/digital-mckinsey/our-insights/digital-globalization-the-new-era-of-global-flows>.

¹¹ « The US Economy: An Agenda for Inclusive Growth », McKinsey Global Institute, novembre 2016, <https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Global%20Themes/Employment%20and%20Growth/Can%20the%20US%20economy%20return%20to%20dynamic%20and%20inclusive%20growth/MGI-US-Economic-Agenda-Briefing-paper-November-2016.ashx>.

¹² Calculé d'après les données de l'OCDE, consulté en novembre 2017, data.oecd.org.

¹³ « L'intensité de l'investissement au Canada et aux États-Unis, 1990 à 2011 », Statistique Canada, document de recherche en analyse économique 11F0027M, numéro 95, octobre 2014, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0027m/11f0027m2014095-fra.htm>.

¹⁴ Robert Brown et coll., *Innovation et stratégies d'entreprise : Pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur*, Comité d'experts sur l'innovation dans les entreprises, juin 2009, [http://sciencepourlepublic.ca/uploads/fr/assessments%20and%20publications%20and%20news%20releases/inno/\(2009-06-11\)%20innovation%20report%20fr.pdf](http://sciencepourlepublic.ca/uploads/fr/assessments%20and%20publications%20and%20news%20releases/inno/(2009-06-11)%20innovation%20report%20fr.pdf)

¹⁵ Calculé d'après les données publiées par l'OCDE. Une étude semblable du Conference Board du Canada estimait que la productivité canadienne en 2012 se chiffrait à 42 \$ l'heure, comparativement à 52 \$ aux États-Unis. Le Canada se classait ainsi 13^e parmi 16 pays comparables. Consulté en mai 2017, conferenceboard.ca.

¹⁶ Nous faisons observer que les gouvernements peuvent avoir un effet sur les coûts de la main-d'œuvre et d'électricité à l'aide de politiques comme les règlements sur le salaire minimum et l'électricité.

¹⁷ Les PME déclarent aussi que le fardeau fiscal total et les règlements gouvernementaux constituent les enjeux les plus importants auxquels ils font face. Voir « Rapport sur la papeterie au Canada »

de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pour plus de détails à l'adresse <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3282f.pdf>.

¹⁸ Les entreprises à incidence élevée constituent le sous-ensemble des petites et moyennes entreprises qui contribuent à la croissance et aux exportations de façon disproportionnée, compte tenu de leur taille. Typiquement, ce sont des entreprises à croissance rapide.

¹⁹ Toutefois, bien que le Canada se classe avantageusement par rapport à ces mesures, il a tendance à mesurer le degré auquel les règlements font avancer des résultats comme la sécurité environnementale ou les contrôles de la qualité. On a l'occasion de réduire le degré de fardeau de la réglementation pour les organisations réglementées.

²⁰ La Monetary Authority of Singapore (MAS) est à mettre en œuvre des règles semblables, y compris des cadres qui dictent quand et comment les nouveaux produits de services financiers (par exemple, les monnaies virtuelles) devraient être réglementés. Pour plus de détails concernant le projet Innovate du Royaume-Uni, voir le site Web du projet, <https://www.fca.org.uk/firms/fca-innovate>.

²¹ Daisaku Sato, *Regulatory Trends in Regenerative Medicine in Japan*, Pharmaceuticals and Medical Devices Agency, mars 2016, <https://www.pmda.go.jp/files/000211336.pdf>.

²² Ce réseau routier permettrait aux véhicules d'y circuler à l'aide d'électricité transmise directement du réseau électrique.

²³ L'autorité suédoise des transports a collaboré avec l'organisme de l'énergie du pays, l'organisme d'innovation du gouvernement fédéral, une autorité municipale et deux entreprises du secteur privé dans le but de financer et de mettre à l'essai un réseau de route électrique. La technologie utilisée pour la route, qui a été ouverte en juin 2016, permettait aux voitures et aux camions de circuler sur une distance illimitée. Il s'agit d'un important pas s'inscrivant dans les efforts globaux du pays visant à s'acheminer vers une flotte de véhicules sans carburant fossile d'ici 2030. Pour plus de détails, voir Scania, « World's First Electric Road Opens in Sweden », communiqué de presse, le 22 juin 2016, <https://www.scania.com/group/en/worlds-first-electric-road-opens-in-sweden>.

²⁴ Gouvernement de l'Ontario, « Des véhicules automatisés bientôt sur les routes de l'Ontario », communiqué de presse, le 28 novembre 2016, <https://news.ontario.ca/mto/fr/2016/11/des-vehicules-automatistes-bientot-sur-les-routes-de-lontario.html>.

²⁵ Le projet Innovate est administré par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni. Bien que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières eussent lancé une plateforme semblable de bac de sable réglementaire en février 2017, les progrès de la plateforme sont à la traîne de ceux du projet Innovate.

²⁶ Le gouvernement fédéral établit le cadre de la politique de santé nationale du Canada et soutient le financement des gouvernements fédéraux à l'aide de plus de 30 milliards de dollars par année en transferts. Il peut utiliser ces outils pour promouvoir ses politiques fédérales à l'échelle du Canada.

²⁷ « Coopération en matière de réglementation : Harmoniser les normes d'efficacité énergétique », Ressources naturelles Canada, le 16 août 2017, <http://www.rncan.gc.ca/energie/reglements/17309>.

²⁸ « Règlement modifiant le Règlement de l'aviation canadien (systèmes d'aéronefs sans pilote) » *Gazette du Canada*, le 15 juillet 2017, <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2017/2017-07-15/html/reg2-fra.php>.

²⁹ Ali Shajarizadeh et Aidan Hollis, « Delays in the Submission of New Drugs in Canada », *Journal de l'Association médicale canadienne*, volume 187, numéro 1, le 6 janvier 2015, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4284192/>.

³⁰ Rapport de HIS Markit, cité dans Stikeman Elliott, « The Timing of Major Energy Project Reviews », *Calgary Herald*, le 24 avril 2017, <https://www.pressreader.com/canada/calgary-herald/20170424/281535110875546>.

³¹ « FDI Regulatory Restrictiveness Index », OCDE, le 27 mars 2017, <http://www.oecd.org/fr/investissement/fdiindex.htm>.

- ³² Daniel Seens, « Rapport sur le coût de la mise en conformité des PME à la réglementation — Septembre 2013 », http://www.reducingpaperburden.gc.ca/eic/site/pbri-iafp.nsf/fra/h_sx00145.html.
- ³³ *Doing Business 2018*, Banque mondiale, le 31 octobre 2017, http://www.doingbusiness.org/reports/global-reports/~/_/media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB18-print-report.pdf.
- ³⁴ Le gouvernement des États-Unis, par exemple, administre le site Web www.regulations.gov, qui sert de point d'accès unique aux personnes souhaitant fournir une rétroaction à l'un des 71 organismes de réglementation et ministères fédéraux.
- ³⁵ Les projets de création conjointe gérés par le Carrefour central de l'innovation du BCP, Sciences et Développement économique Canada pourraient servir de modèles pour ces forums.
- ³⁶ Pour plus de détails, voir le chapitre 7 du rapport du Groupe consultatif sur l'innovation des soins de santé, *Libre cours à l'innovation : Soins de santé excellents pour le Canada*, gouvernement du Canada, juillet 2015, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/systeme-et-services-sante/rapport-final-groupe-consultatif-innovation-soins-sante.html>.
- ³⁷ Il existe d'autres exemples. Les avancées de la technologie des cellules souches ont dépassé le rythme des changements réglementaires, alors que les organismes de réglementation provinciaux et Santé Canada n'ont pas encore mis en œuvre des politiques qui régissent bon nombre des procédures à base de cellules souches qui sont disponibles dans les cliniques canadiennes.
- ³⁸ Par exemple, le rapport de novembre 2017 du Conference Board du Canada sur le sociofinancement rend compte d'un manque d'harmonisation entre les organismes de réglementation provinciaux, qui constitue d'après lui un des obstacles qu'il faudra surmonter pour stimuler la croissance du sociofinancement. *Sagesse populaire? Financement collectif et innovation canadienne*, Conference Board du Canada, novembre 2017, conferenceboard.ca.
- ³⁹ Tel que cité dans un discours prononcé en novembre 2017 par le directeur général de la MAS. La transcription intégrale du discours est disponible à l'adresse <http://www.mas.gov.sg/News-and-Publications/Speeches-and-Monetary-Policy-Statements/Speeches/2017/Singapore-FinTech-Journey-2.aspx>.
- ⁴⁰ Rapport de HIS Markit, cité dans Stikeman Elliott, « The Timing of Major Energy Project Reviews », *Calgary Herald*, le 24 avril 2017, <https://www.pressreader.com/canada/calgary-herald/20170424/281535110875546>.
- ⁴¹ Brett Slaney et Antonio Turco, « No Glasses Required: 3D Printing and the Current Canadian IP Framework », le 18 décembre 2013, <https://www.lexology.com/library/detail.aspx?q=ce10dff0-04fc-44b4-952f-c12123089d61>.
- ⁴² Rajeev Sachdev, « 3D Printing Raises Intellectual Property Legal Issues Not Seen Before in Traditional Printing », IP Osgoode, le 26 octobre 2016, <http://www.iposgoode.ca/2016/10/3d-printing-raises-intellectual-property-legal-issues-not-seen-before-in-traditional-printing/>.
- ⁴³ sFrank Viviano, « This Tiny Country Feeds the World », *National Geographic*, septembre 2017, <https://www.nationalgeographic.com/magazine/2017/09/holland-agriculture-sustainable-farming>.
- ⁴⁴ Bob Seguin et Janalee Sweetland, *Moteurs de la transformation des aliments du Canada – Compétitivité : Macrofacteurs et microdécisions*, Institut canadien des politiques agro-alimentaires, février 2014, https://www.capi-icpa.ca/pdfs/2014/CAPI_PFRP_P2_FRA.pdf.
- ⁴⁵ «Charges for the Use of Intellectual Property, Receipts (BoP, Current US\$),» World Bank, consulté en novembre 2017, data.worldbank.org.
- ⁴⁶ Le commerce mondial exprimé en pourcentage du PIB a augmenté pour passer de 27 % du PIB mondial à 58 % entre 1986 et aujourd'hui. Source : donnees.banquemondiale.org
- ⁴⁷ Voir, par exemple, Charles Plant, *Canada's Patent Puzzle*, Impact Brief, Impact Centre de l'Université de Toronto, mai 2017, impactcentre.ca; Nick Pantaleo, Finn Poschmann et Scott Wilkie, *Improving the Tax Treatment of Intellectual Property Income in Canada*, commentaire n° 379, Institut

C.D. Howe, avril 2013, https://cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Commentary_379_0.pdf; et Aaron Jacobs et Daniel Schwanen, « Canada's 'Commercialization Gap'—an International Trade Perspective », Institut C. D. Howe, le 25 août 2017, <https://www.cdhowe.org/graphic-intelligence/canada%E2%80%99s-%E2%80%9Ccommercialization-gap%E2%80%9D-%E2%80%93international-trade-perspective>.

⁴⁸ Jack M. Mintz, *An Agenda for Corporate Tax Reform in Canada*, Conseil canadien des chefs d'entreprise, septembre 2015, <http://thebusinesscouncil.ca/wp-content/uploads/2015/09/An-Agenda-for-corporate-tax-reform-in-Canada-Report-September-20151.pdf>.

⁴⁹ Goran Vukšić, « Developing Countries in Competition for Foreign Direct Investment », The Vienna Institute for International Economic Studies, le 5 mars 2015, <https://wiiw.ac.at/developing-countries-in-competition-for-foreign-direct-investment-dlp-3508.pdf>.

⁵⁰ Le Canada s'est classé troisième dans le G7, devant les États-Unis, dans un classement récent de l'attrait de l'investissement étranger direct. Pour plus de détails, voir *Towards a Foreign Direct Investment (FDI) Attractiveness Scoreboard*, Copenhagen Economics, mai 2016, <https://www.copenhageneconomics.com/publications/publication/towards-a-foreign-direct-investment-fdi-attractiveness-scoreboard>.

⁵¹ Le taux effectif marginal d'imposition est une mesure qui est largement employée par les économistes pour mesurer le taux d'imposition s'appliquant précisément à l'investissement de capitaux.

⁵² *Pleins feux sur la fiscalité* : rapport spécial de Choix concurrentiels, KPMG, 2016, https://www.competitivealternatives.com/reports/compalt2016_report_tax_fr.pdf.

⁵³ Ce phénomène a été largement observé dans les ouvrages économiques. Voir, par exemple, *The Exchequer Effect of the 50 per Cent Additional Rate of Income Tax*, HM Revenue and Customs, mars 2012, nationalarchives.gov.uk, où l'on résume aussi des données probantes tirées d'ouvrages antérieurs à ce sujet.

⁵⁴ Pour plus de détails, voir « Erosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices », OCDE, OECD, <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/>.

⁵⁵ Par exemple, dans la cause récente de la Cour fédérale *Cameco Corporation* (2017 CF 763), la mise en demeure présentée par l'ARC pour interroger 25 particuliers a été jugée déraisonnable.

⁵⁶ *Rapport 2 — Les oppositions en matière d'impôt sur le revenu — Agence du revenu du Canada*, Bureau du vérificateur général du Canada, automne 2016, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201611_02_f_41831.html.

⁵⁷ Par exemple, dans la cause récente de la Cour de l'impôt *Sifto Canada Corp.* (2017-CCI 37), l'ARC avait établi une cotisation à l'endroit du contribuable d'une manière incompatible avec une entente d'« autorité compétente » qu'elle avait conclue. La Cour a statué que l'ARC était tenue de se conformer à son entente. Il y a aussi eu de nombreuses causes où l'ARC a négocié des ententes de règlement pour ensuite décider de ne pas s'y conformer.

⁵⁸ De façon analogue au groupe de neuf membres qui a constitué le Comité technique de la fiscalité des entreprises de 1996.

⁵⁹ Nick Pantaleo, Finn Poschmann et Scott Wilkie, « Improving the Tax Treatment of Intellectual Property Income in Canada », Institut C.D. Howe, le 25 avril 2013, https://cdhowe.org/sites/default/files/attachments/research_papers/mixed/Commentary_379_0.pdf.

⁶⁰ Kenneth McKenzie, « Analyse des conséquences économiques pour le Canada des retenues d'impôt sur les flux de revenu transfrontaliers », Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, septembre 2008, <https://www.fin.gc.ca/access/tt-it/apcsit-qcrctfi/pdf/RR11%20-%20McKenzie%20-%20fr%20-%20final%20-%2020090619.pdf>. Nous faisons observer que dans le Modèle de convention fiscale de l'OCDE, sur lequel sont fondées les conventions fiscales de la plupart des membres de l'OCDE, on recommande l'élimination des retenues d'impôt sur les redevances; toutefois, le Canada a une réserve de longue date selon laquelle il impose généralement

une retenue d'impôt de 10 % sur les redevances. Les règles relatives aux mécanismes d'adossement récemment édictées ont également accru l'incertitude quant au traitement des redevances transfrontalières, dans certaines situations.

⁶¹ « Les petites et moyennes entreprises peinent à croître : étude de BDC », Banque de développement du Canada, le 20 septembre 2016, https://www.bdc.ca/fr/a_propos/centre_des_medias/communiqués/pages/petites-moyennes-entreprises-a-peinent-croître-etude-bdc.aspx.

⁶² Calculé d'après les données présentées dans *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Direction générale de la petite entreprise, juin 2016, http://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03018.html.

⁶³ Goss Gilroy Inc., *Évaluation du Programme pilote d'adoption de la technologie numérique*, Conseil national de recherches, le 24 mai 2013, https://www.nrc-cnrc.gc.ca/fr/apropos/planification_rapports/evaluation/2013_2014/ppatn.html.

⁶⁴ Voir, par exemple, *Les comités consultatifs : un atout incontestable pour les PME canadiennes*, Banque de développement du Canada, mars 2014, https://www.bdc.ca/fr/Documents/analyses_recherche/etude_bdc_comites_consultatifs.pdf; Y. Kamyabi et S. Devi, « Use of Professional Accountants' Advisory Services and Its Impact on SME Performance in an Emerging Economy: A Resource-Based View », *Journal of Management and Sustainability*, volume 1, numéro 1, septembre 2011, disponible à l'adresse <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.306.9049&rep=rep1&type=pdf>; Sarah Dimick, « Three Lessons for SMEs Adopting Technology », Conférence Board du Canada, le 9 décembre 2013, http://www.conferenceboard.ca/commentaries/technologyinnovation/default/hot-topics-in-technology-and-innovation/2013/12/09/Three_Lessons_for_SMEs_Adopting_Technology.aspx.

⁶⁵ « Rapport annuel 2017 », Banque de développement du Canada, consulté le 15 novembre 2017, <https://www.bdc.ca/FR/Documents/annualreport/bdc-rapport-annuel-2017.pdf>.

⁶⁶ « British Columbia's Small Business Roundtable : 11th Annual Report to Government », British Columbia's Small Business Roundtable, 2016, <https://www.smallbusinessroundtable.ca/getattachment/Home/SB-Roundtable-Annual-Report-2016.pdf.aspx>.

⁶⁷ Daniel Seens, *Profil des PME : les exportateurs canadiens*, gouvernement du Canada, janvier 2015, https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_02925.html.

⁶⁸ Organisation mondiale du commerce, « WTO Upgrades Forecast for 2017 as Trade Rebounds Strongly », communiqué de presse, le 21 septembre 2017, https://www.wto.org/english/news_e/pres17_e/pr800_e.htm.

⁶⁹ La valeur était mesurée en fonction de l'augmentation des capitaux propres des entreprises.

⁷⁰ Howard Solomon, « Canadian SMEs Urged to Go Digital », *IT World Canada*, le 29 octobre 2014, <https://www.itworldcanada.com/article/canadian-smes-urged-to-go-digital/98742>.

⁷¹ Le Royaume-Uni étudie actuellement ce genre de programme. Dans le rapport *Made Smarter* d'octobre 2017 – une revue de l'adoption des technologies au Royaume-Uni par un conglomérat de dirigeants industriels –, on a récemment recommandé un programme semblable, faisant valoir que la diffusion du savoir-faire technologique doit venir en partie du partage de connaissances entre entreprises, ce que le gouvernement peut favoriser. Pour en savoir plus, voir le rapport à l'adresse <https://www.gov.uk/government/publications/made-smarter-review>.

⁷² Goss Gilroy Inc., *Évaluation du Programme pilote d'adoption de la technologie numérique*.